

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Architecture et de la Construction
Service Construction Patrimoine
04.13.31.20.53

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 15 DECEMBRE 2017
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. HENRI PONS / M. JEAN-MARC PERRIN**

OBJET : Construction du centre de secours de Tarascon : approbation du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux bâtiments départementaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Compte-tenu de l'état de vétusté généralisé du site actuel et du déficit important en termes de locaux, il est envisagé de délocaliser l'équipement afin de répondre à toutes les missions dévolues à un centre de secours : la prévention et la lutte contre les incendies et les autres accidents, sinistres et catastrophes, la prévention des risques technologiques et les secours d'urgence.

Ce centre de secours sera construit sur la commune de Tarascon, au n°15 de la Rue Georges Guynemer. Le site, actuellement occupé par le Centre d'Exploitation des Routes (CER) de Tarascon, sera libéré grâce au projet de regroupement des CER de Saint-Rémy de Provence et de Tarascon dont la localisation reste à définir.

Les critères d'appréciation pour le choix du terrain ont été les suivants :

- proximité du centre-ville afin de garantir des délais d'intervention réduits pour la majeure partie des missions du centre de secours
- desserte des axes de circulation adaptés aux véhicules de secours
- permettre, en cas d'inondation majeure, d'assurer les missions du centre de secours sur la partie non inondée de la ville.

Le programme de l'opération représente 2 266 m² de surface totale bâtie se décomposant de la façon suivante :

- des bâtiments affectés à l'administration, aux services et lieux de vie pour 846 m²
- des locaux techniques de réserve et remise pour véhicules pour 1 420 m².

Les surfaces extérieures seront aménagées pour accueillir notamment des aires de manœuvre, de lavage et de stationnement, des espaces verts et un puisard d'exercice.

L'effectif opérationnel du centre de secours sera de 7 sapeurs-pompiers en garde de jour et 10 sapeurs-pompiers en garde de nuit. De plus, 4 agents (1 administratif et 3 officiers d'encadrement) seront également présents en journée.

L'objet du présent rapport est donc :

- d'approuver le programme de l'opération de construction du centre de secours de Tarascon pour lequel j'engagerai les procédures permettant la passation des marchés de services et de travaux conformément aux dispositions de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 ainsi que du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux Marchés Publics
- d'approuver le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération évaluée à 6 375 000,00 €TTC, répartie en 875 000,00 €TTC pour les services et 5 500 000,00 €TTC pour les travaux.

Il est à noter que des ajustements d'AP seront susceptibles d'être effectués pour tenir compte des résultats des études préalables et de la démolition des bâtiments existants sur site.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL